

[Text]

Mr. Merrithew: As a follow through on that, are you suggesting that everyone should get it or are you saying those POWs who might reside in another country should get it?

The Chairman: Everyone should get it, if they fulfil the eligibility requirements.

Mr. Merrithew: If the rationale and the objective of VIP is to keep veterans out of the hospital, I wonder if it makes any sense in a health policy perspective to automatically give it to everybody as a benefit whether they need it or not, while we have so many others who do not get it. It does not make sense to me to give it to everyone as a group, whether they need it or not, when we have all sorts of other veterans who do need it and are not getting it.

The Chairman: Everyone does not get it now.

Mr. Merrithew: That is right.

The Chairman: There are five classifications. You started out with disability pensioners and you worked down with others to 1987. I am saying: Why do they not qualify on the same basis as everyone else? POW compensation is now a confused issue. Under the recent duality provision you can count POW compensation and disability together. However, as a single issue, the POW compensation does not count. If a veteran is only getting POW compensation, he does not qualify for VIP. Many of them have suffered. You have seen the records of the Hermann Commission.

In 1962 when the Civilian War Pensions Allowances Act was brought in, if the VIP had been in effect then, they would have been automatically involved. Why do we not include them now?

Mr. Broadbent: My minister has asked me to comment on this. I would like to clarify one point about what you were told in Charlottetown. Those issues that were mentioned were not being looked at in terms of legislative proposals. This is a normal action of the department in supporting a minister in examining the implications of suggestions—pressures if you like—from various groups as to what would happen, how much would it cost.

The Chairman: I will admit that. I may have put it wrong. They further explained that to me.

Go ahead.

Mr. Broadbent: I remember your letter to the minister, Mr. Chairman, regarding the Canada service group. The fact of the matter is that the VIP is a program that has moved in steps—one group introduced after another. The basic question is because a department can only absorb so much extra work at one time, should the government have moved to bring in the CSV when it did or should it have brought in other groups? The government followed the very strongly pushed-for priority of the Royal Canadian Legion. It is perfectly true that there

[Traduction]

M. Merrithew: Dans la foulée, suggérez-vous que tout le monde devrait toucher cette allocation ou que les anciens prisonniers de guerre qui habitent dans un autre pays devraient la recevoir?

Le président: Ils devraient tous la recevoir à condition de satisfaire aux conditions d'admissibilité.

M. Merrithew: Si la justification et l'objectif du PAAC est de garder les anciens combattants hors des hôpitaux, je me demande s'il est logique, dans une perspective de politique de santé, de la donner automatiquement à tout le monde en tant que prestations, que l'on en ait besoin ou non, alors que tant d'autres ne la touchent pas. Il est illogique, pour moi, de la donner à tout le monde en tant que groupe, que l'on en ait besoin ou non, parce qu'il existe bien d'autres sortes d'anciens combattants qui en ont vraiment besoin et qui ne la reçoivent pas.

Le président: Tout le monde ne la reçoit pas maintenant.

M. Merrithew: C'est vrai.

Le président: Il y a cinq classifications. Vous avez commencé par les pensionnés invalides et jusqu'en 1987 avec d'autres. Je me demande pourquoi ils ne sont pas admissibles comme tout le monde? La question de l'indemnisation à titre de prisonnier de guerre est maintenant embrouillée. En vertu de la clause de la dualité, on peut dorénavant compter ensemble les indemnités de prisonnier de guerre et d'invalidité. Cependant, l'indemnisation à titre de prisonnier de guerre ne compte pas par elle-même. Si un ancien combattant ne reçoit que l'indemnité de prisonnier de guerre, il n'est pas admissible au PAAC. Beaucoup d'entre eux en ont souffert. Vous avez vu les dossiers de la Commission Hermann.

En 1962, lorsque vous avez sorti la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, si le PAAC avait été en vigueur à cette époque, ils auraient automatiquement été concernés. Pourquoi ne les incluons-nous pas maintenant?

M. Broadbent: Mon ministre m'a demandé de faire quelques commentaires à ce sujet. J'aimerais éclaircir un point au sujet de ce que l'on nous a dit à Charlottetown. Les questions qui ont été mentionnées n'étaient pas envisagées au point de vue des propositions. C'est là une démarche normale du Ministère pour appuyer un ministre, lorsqu'on examine les incidences de suggestions—ou de pressions si vous le préférez—provenant de divers groupes qui veulent savoir ce qui arriverait et combien cela coûterait.

Le président: Je suis d'accord. Je m'exprime peut-être mal. Ils m'ont donné des explications détaillées à ce sujet.

Continuez.

M. Broadbent: Je me souviens de votre lettre au ministre, monsieur le président, concernant le groupe qui a servi au Canada. Ce qui s'est passé en réalité, c'est que le PAAC est un programme qui a évolué par étapes—un groupe a été introduit après l'autre. La question fondamentale est de savoir si, parce qu'un ministère peut absorber autant de travail supplémentaire à un moment donné, le gouvernement aurait dû prendre des mesures pour introduire les anciens combattants qui avaient servi au Canada à l'époque où il l'a fait, ou s'il aurait dû en faire bénéficier d'autres groupes? le gouvernement a suivi la